

N°3

La

Lettre du

Maire



Le
Beausset

Le Beausset, Octobre 2023

Chères Beaussétanes, Chers Beaussétans,

En cette mi-octobre, et après le deuxième conseil municipal du mois de septembre, je tiens à vous livrer quelques informations, comme j'en ai pris l'habitude depuis quelques temps.

Gens du Voyage.

La saison où des groupes de Gens du Voyage passent par Le Beausset, touche à sa fin. A son issue, aucun site public, notamment les stades n'ont été investis, ni de propriétés privées, comme il y a 2 ans. Bien que non encore aménagé, la mise à disposition du terrain Saint François dont la Commune est propriétaire, a contribué à l'apaisement de cette situation.

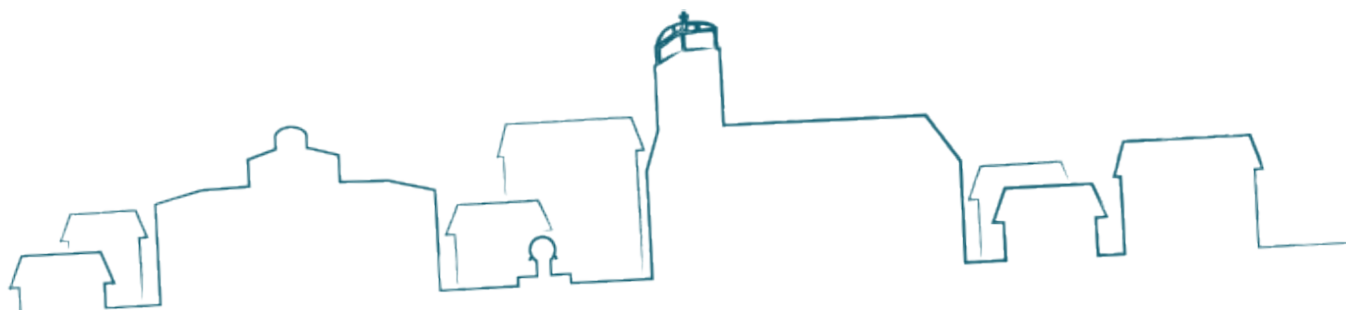
Malgré tout cela ne peut pas durer indéfiniment et très prochainement, l'Agglomération Sud Sainte Baume va organiser une étude sur l'aménagement de ce terrain. Le retard qui avait été pris est dû à notre demande de dérogation à la Préfecture et au Département, afin de réduire l'aire pouvant accueillir des Gens du Voyage de 4 ha à 3ha. De cette façon, nous conservons 1,5 ha sur les 4,5 ha du terrain pour réaliser une aire de loisirs à destination des habitants.

Nouvelle tarification de l'eau.

Comme vous le savez la distribution de l'eau est une compétence obligatoire des agglomérations. Le contexte inflationniste que connaît la France impacte également le budget de l'eau avec une augmentation significative des prix en matière de fluides. Depuis sa prise de compétence, la Communauté n'a jamais augmenté le tarif de l'eau et les derniers tarifs du Beausset datent de 2016. En raison de ce contexte, l'étude du dernier compte administratif du budget annexe de l'eau potable indique que celui-ci est en situation dite « précaire ».

La projection du budget 2024 fait apparaître qu'il ne s'équilibre pas en fonctionnement et ne permet pas de faire de virement à la section d'investissement.

Cet état des lieux est révélateur de la mauvaise santé de ce budget. Par conséquent, il est nécessaire d'envisager une progression régulière et maîtrisée du prix de l'eau. Pour garantir l'équité entre les habitants du territoire et la transparence de la gestion du budget de l'eau, l'application d'une comptabilité analytique doit permettre de se prémunir contre d'éventuels déséquilibres entre communes et d'apaiser les choix à opérer pour les investissements.



Afin d'harmoniser les tarifs, ils seront augmentés pour les communes de Sanary-sur-Mer, Bandol, Le Castellet, La Cadière d'Azur, Signes et Le Beausset afin de maintenir l'équilibre budgétaire et d'effectuer l'effort d'investissement qu'il convient, pour poursuivre les travaux de sécurisation de la ressource en eau, ainsi que les travaux de renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable. La démarche d'harmonisation des structures tarifaires sera poursuivie jusqu'en 2027.

Pour l'exercice 2024, les communes d'Evenos et de Saint-Cyr-sur-Mer qui ont des tarifs supérieurs, dans un esprit de mutualisation et de solidarité intercommunale ne baisseront pas leurs tarifs la première année de manière à limiter l'augmentation pour les usagers des communes concernées.

Pour la Commune du Beausset, voici les évolutions (tarifs actuels entre parenthèses):

- Part fixe semestrielle = 14,122 € HT (12,70)
- Tranche 1 semestrielle (0-30 m³) = 1,33 € HT /m³ (1,20)
- Tranche 2 semestrielle (31-120 m³) = 1,63 € HT /m³ (1,47)
- Tranche 3 semestrielle (121-250 m³) 2,10 € HT /m³ (1.89)
- Tranche 4 semestrielle (> 250 m³) = 2,91€ HT /m³ (2,62)

Ces augmentations représentent pour la consommation moyenne d'un ménage (120m³/an) une augmentation de moins de 2€ HT/mois en 2024. Conscients de l'urgence de la situation, ces prix de l'eau ont été votés à l'unanimité des Conseillers communautaires de toutes tendances.

PVD : activité des commerces.

Plus d'une vingtaine de commerçants Beaussetans ont été labélisés dans le cadre de l'opération Éco Défis, qui était une première dans le Var. Cette opération avait pour but de valoriser les gestes en faveur de l'environnement, initiés par nos commerçants et artisans. Elle a été menée de concert avec la Commune, les chambres consulaires et le soutien de la Région et de l'ADEME. Soyons fiers de nos commerçants qui s'inscrivent dans un avenir où le développement durable et le succès économique coexistent harmonieusement !

Contrat de mixité sociale.

Pour finir, comme toutes les communes de Sud Sainte Baume de plus de 3500 habitants (St-Cyr, Bandol, Sanary, La Cadière et Le Castellet), Le Beausset va signer un Contrat de Mixité Sociale.

Il permettra d'alléger la contrainte qui pèse sur notre ville et ses finances, à cause de sa carence en logements sociaux. Ainsi le nombre de logements sociaux à construire chaque année, durant le prochain plan triennal passe de 93 à 70. De plus, la Préfecture examinera si les raisons qui pourraient nous amener à ne pas tenir ces engagements sont indépendantes de notre volonté. Dans ce cas, cela nous éviterait de nouvelles pénalités.

Voilà pour ces quelques éléments dont je voulais vous faire part. En cette période troublée par l'incertitude et les défis qui se dressent devant nous, restons unis et concentrés sur les valeurs humanistes qui sont les nôtres.

Édouard Friedler, Maire du Beausset

*Édouard
Friedler*

